

**Crédits supplémentaires pour 2008**  
(2<sup>ème</sup> série)

Préavis N° 2008/54

Lausanne, le 12 novembre 2008

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2008, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

	fr.	<i>Dont en recettes</i> fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>9'388'200.-</u>	<u>3'999'500.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 37 du préavis)</i>	<u>585'200.-</u>	<u>0.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 40 du préavis)</i>	<u>265'800.-</u>	<u>0.-</u>

## A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et finances	Sécurité publique et sports	Culture, logement et patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement		Services industriels
<b>CHARGES PAR NATURE</b>	301 Traitements	22'000		143'100		65'300	45'500	<b>275'900</b>	
	303 Cotisations aux assurances sociales	1'600		8'700		4'100	2'800	<b>17'200</b>	
	304 Cotisations à la caisse de pensions			6'900		3'000	3'000	<b>12'900</b>	
	305 Assurance-accidents						700	<b>700</b>	
	309 Autres charges de personnel						15'000	<b>15'000</b>	
	310 Imprimés et fournitures de bureau			30'900	9'600	9'400	40'000	<b>89'900</b>	
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	7'500	109'000	157'500			160'000	387'400	<b>821'400</b>
	312 Eau, énergie et chauffage				38'000				<b>38'000</b>
	313 Marchandises			160'000	183'000	15'000	30'000		<b>388'000</b>
	314 Entretien des biens immobiliers		448'900	250'000	1'275'000		145'500	10'000	<b>2'129'400</b>
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				95'000			248'000	<b>343'000</b>
	316 Loyers et redevances d'utilisation		35'000	228'400	8'400			15'000	<b>286'800</b>
	317 Déplacements, débours, dédommagements	40'000	50'500	3'200					<b>93'700</b>
	318 Autres prestations de tiers	181'000	39'700	68'600	3'847'200	188'600	44'800	133'000	<b>4'502'900</b>
	319 Impôts, taxes et frais divers		179'000	21'900					<b>200'900</b>
	365 Subventions à des institutions	45'000	47'500						<b>92'500</b>
366 Aides individuelles						80'000		<b>80'000</b>	
<b>TOTAL PAR DIRECTION</b>		<b>297'100</b>	<b>909'600</b>	<b>1'079'200</b>	<b>5'456'200</b>	<b>285'400</b>	<b>430'300</b>	<b>9'388'200</b>	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>176'800</i>	<i>3'701'000</i>	<i>78'700</i>	<i>0</i>	<i>43'000</i>	<i>3'999'500</i>
Page du préavis		page 3	page 7	page 12	page 18	page 24	page 26	page 29	

## 1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE	
		1000 Conseil communal	1102 Greffé municipal	1200 Service du personnel	1300 Service des études générales et des relations extérieures	1500 Service d'organisation et d'informatique	1601 Commission de police		1700 Service de l'information
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements						22'000	22'000	
	303 Cotisations aux assurances sociales						1'600	1'600	
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		7'500					7'500	
	317 Déplacements, débours, dédommagements		40'000					40'000	
	318 Autres prestations de tiers	15'000		11'000		130'000		25'000	181'000
	365 Subventions à des institutions				45'000				45'000
<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES</b>		<b>15'000</b>	<b>47'500</b>	<b>11'000</b>	<b>45'000</b>	<b>130'000</b>	<b>23'600</b>	<b>25'000</b>	<b>297'100</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Page du préavis		page 3	page 4	page 4	page 4	page 5	page 6	page 6	

### 100 Autorités

#### 1000 Conseil communal

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1000.318   Autres prestations de tiers	fr. 170'000.-	fr. 0.-	fr. 15'000.-

Le 31 mars 2008, la Municipalité de Lausanne a déposé une requête devant la Cour constitutionnelle dirigée contre l'art. 44 du règlement du Conseil communal de Lausanne adopté par le Conseil communal de Lausanne dans sa séance du 11 mars 2008.

Lors de la séance extraordinaire du 8 avril 2008, le Bureau du Conseil communal a décidé de mandater un avocat pour défendre les droits du Conseil communal dans cette cause.

La demande de crédit supplémentaire vise à couvrir la note d'honoraires du mandataire.

Cette dépense imprévue fera apparaître un excédent de charges estimé à fr. 15'000.-, raison pour laquelle nous sollicitons aujourd'hui un crédit supplémentaire.

**110 Secrétariat municipal***1102 Greffe municipale*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1102.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 52'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 7'500.-</b>

Le Casino de Montbenon dispose d'un stock de chaises pliables notamment utilisées pour équiper la salle des sociétés. En raison de l'usage intensif qui en est fait depuis plus de vingt ans, le nombre des sièges disponibles ne permet plus de faire face aux besoins. Prévu initialement en 2009, leur remplacement doit être avancé de quelques mois. Le matériel prévu est analogue à celui utilisé dans le contexte du Festival de la Cité. Il a fait ses preuves (solidité en particulier) en dépit d'un prix unitaire extrêmement modique (18 francs). Le crédit supplémentaire sollicité correspond à l'achat de 400 sièges et aux frais de livraison.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1102.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 277'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 40'000.-</b>

L'inauguration officielle et publique du nouveau métro m2 est fixée au jeudi 18 septembre 2008, à la place de la Riponne. Le comité de pilotage des festivités a prévu un apéritif officiel, qui sera servi aux quelque 1'000 invités, ainsi qu'au public présent lors de cette manifestation. Le Secrétariat municipal est chargé de l'envoi des invitations et de l'organisation de l'apéritif, dont le montant est évalué à 40'000 francs.

Cette somme n'a pas pu être intégrée au budget 2008 car les éléments liés à cette inauguration (date, genre, nombre) n'étaient pas connus lors de son élaboration en mai 2007. La dépense présente un caractère urgent évident et est incontournable.

**120 Service du personnel***1200 Service du personnel*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1200.318	Autres prestations de tiers	fr. 880'000.-	fr. 90'000.-	<b>fr. 11'000.-</b>

Le nombre de demandes de bilans de compétences a continué d'augmenter cette année. La charge de travail de la Conseillère en Evolution professionnelle ne lui permettant plus de les réaliser elle-même, elle confie cette activité à des consultants externes depuis 2005. Le budget 2008, établi sur une estimation des demandes par rapport aux années précédentes, s'avère insuffisant.

En effet, on compte au 25 août 2008 dix demandes de bilans de compétences. Un d'entre eux a pu être pris en charge par le service, mais on estime que cinq bilans supplémentaires devront être pris sur le budget de l'Evolution professionnelle d'ici la fin de l'année.

Afin de pouvoir répondre à la demande de réalisation de bilans de compétences pour l'année 2008, nous prions la Municipalité de bien vouloir accorder un crédit supplémentaire de fr. 11'000.-.

**1300 Service des études générales et des relations extérieures**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1300.365	Subventions à des institutions	fr. 3'663'000.-	fr. 40'000.-	<b>fr. 45'000.-</b>

Le récent tremblement de terre en Chine a provoqué des dégâts considérables, dont les médias ont largement rendu compte. Au-delà des pertes humaines et des destructions visibles, le séisme a aussi provoqué des dommages importants à des centaines de barrages, nombreux dans la région touchée.

La Fédération des régions vertes – IFGRA – dont la présidence est assurée par la Ville de Lausanne est intervenue auprès des autorités chinoises pour leur proposer de les mettre en contact avec des spécialistes suisses de la sécurité des barrages, afin de leur apporter un appui en matière d'évaluation des dommages et de programme d'intervention. Cette proposition a reçu l'aval des plus hautes autorités chinoises et une première mission sera envoyée en Chine début août 2008.

Les coûts des études et des interventions nécessaires seront à charge de la Chine. Il apparaît cependant opportun que les frais initiaux des spécialistes suisses pour leur première mission soient pris en charge par la Suisse. Des démarches ont été engagées dans ce sens par l'IFGRA auprès de la DDC (coopération au développement) et du SECO. Ces coûts se montent à environ fr. 45'000.- (quarante cinq mille francs).

Compte tenu de l'urgence de l'engagement de ces dépenses et des délais de réponse des autorités fédérales, il serait souhaitable que la Ville de Lausanne puisse faire l'avance de ces frais, qui seront ultérieurement remboursés par les autorités fédérales, dans la mesure où celles-ci acceptent de financer cette intervention. Au vu des contacts préalables, cet accord est présumé et devrait se concrétiser.

### **1500 Service d'organisation et d'informatique**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1500.318	Autres prestations de tiers	fr. 2'670'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 130'000.-</b>

Plateforme collaborative citoyenne du projet METAMORPHOSE : fr. 30'000.-

- a) Extension des prestations de support déjà existantes et
- b) ajout de fonctionnalités à la plateforme Gov2DemOOS (Government-to-democracy) pour répondre aux besoins du groupe "ola".

Service d'accompagnement du déploiement d'applications J2EE : fr. 40'000.-

Support pour la mise en place et la normalisation des procédures de déploiement des applications basées sur la technologie J2EE, notamment pour le CH.

Complément pour la mise en place du BPM (Business process modelling) pour le projet du CH : fr. 40'000.-

Réalisation et mise en production des processus automatisés de gestion des affaires du CH, y compris les prestations de transfert de compétences sur la modélisation, l'implémentation et l'infrastructure, ainsi que la réalisation in situ.

Les prestations comprennent la mise en place d'un moteur d'automatisation de processus faisant partie du socle de la cyberadministration.

Etude d'évaluation des solutions de scannage de documents : fr. 20'000.-

L'un des fournisseurs pressentis ayant revu sa stratégie de prix, les coûts de la solution de scannage de documents risquent de devenir prohibitifs. Le SOI reste responsable du choix technologique pour l'ensemble de l'administration. Il s'agit donc d'évaluer 2 propositions (qualité, faisabilité, pertinence) qui permettraient de contenir les dépenses, tout en déployant la solution retenue dans l'ensemble des services qui pourraient en faire usage ultérieurement. L'urgence vient du prochain déploiement, en mars 2009, de l'application du Contrôle de l'Habitant pour laquelle près de 1 million de pages doivent être scannées annuellement.

**160 Service juridique****1601 Commission de police**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1601.301	Traitements	fr. 748'200.-	fr. 43'000.-	fr. 22'000.-
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 45'500.-	fr. 2'700.-	fr. 1'600.-

A la suite de la mise en production, le 16 juin dernier, du progiciel GestAO-SM, un retard considérable et volumineux s'est accumulé dans le traitement des rapports de police. Pour assurer un déroulement correct de la Commission de police et dans la perspective de digérer tant que faire se peut le volume de travail, l'engagement d'une auxiliaire pour les 4 derniers mois de l'année s'avère indispensable.

La dépense prévue pour ce poste devrait être prise sur le solde du crédit spécial de fr. 72'900.- octroyé le 26.06.2007 par le Conseil communal (préavis 2007/24). En effet, le montant de fr. 49'300.- a déjà été utilisé lors de la demande de crédit supplémentaire 1<sup>ère</sup> série. Ainsi, nous sollicitons le report du solde de ce crédit pour 2008, soit fr. 23'600.-.

**1700 Service de l'information**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1700.318	Autres prestations de tiers	fr. 105'000.-	fr. 0.-	fr. 25'000.-

**Compensation d'un congé maternité par l'externalisation partielle des activités : fr. 8'000.-**

Les cinq collaborateurs qui composent l'unité info web sont essentiellement mobilisés par des projets liés à des refontes de thématique ou à l'évolution continue des sites internet et intranet. A ces mandats ponctuels viennent s'ajouter les tâches courantes comme la maintenance corrective des sites, la maintenance évolutive de l'outil de gestion de contenus (GDA) et le support quotidien offert aux contributeurs. A noter que la plupart des projets comprennent du développement informatique dont une partie non négligeable est réalisée en interne par une collaboratrice engagée à 100 %.

Or, cette personne a fait valoir un congé maternité de cinq mois à partir de fin octobre 2008. Pour compenser partiellement son absence, nous envisageons de faire appel à des prestataires externes pour des réalisations entre fin octobre et le 31 décembre 2008 pour un montant de fr. 8'000.- maximum.

**Espace sportif du site internet : fr. 17'000.-**

A l'instar du nouvel espace culturel mis en ligne en février 2008, les Services de l'information et des sports ont proposé une refonte de l'espace sportif du site internet de la Ville. Afin de présenter un portail rénové pour l'automne 2008, un important travail de rédaction doit être consenti, afin de compléter l'offre d'information dudit espace et d'améliorer sa mise en valeur. Dans ce sens, si certains travaux peuvent être effectués par le personnel du service des sports et par celui du service de l'information, d'autres, notamment la rédaction d'une partie des contenus permanents et la traduction desdits contenus, doivent faire l'objet de mandats confiés à des spécialistes externes. A ce sujet, il convient de relever que les contenus susceptibles d'intéresser les touristes seront traduits en anglais et en allemand, afin de mieux faire connaître Lausanne, Ville sportive et capitale olympique.

Les frais de rédaction et de traduction (fr. 31'700.-) seront à la charge du Service des sports, alors que le Service de l'information assumera les coûts de création des bandeaux animés et statiques, ainsi que ceux d'adaptation de l'interface graphique. Or, les disponibilités budgétaires pour l'année en cours des deux services précités étant insuffisantes, l'octroi de deux crédits supplémentaires s'avère nécessaire pour permettre de réaliser les opérations évoquées ci-dessus.

## 2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S		TOTAL PAR NATURE	
		2101 Service des sports	2400 Corps de police		
CHARGES PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	109'000		109'000
	314	Entretien des biens immobiliers	448'900		448'900
	316	Loyers et redevances d'utilisation	35'000		35'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements		50'500	50'500
	318	Autres prestations de tiers	39'700		39'700
	319	Impôts, taxes et frais divers		179'000	179'000
	365	Subventions à des institutions	47'500		47'500
<b>TOTAL SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS</b>		<b>680'100</b>	<b>229'500</b>	<b>909'600</b>	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
Page du préavis		page 7	page 10		

### 2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 175'000.-	fr. 0.-	fr. <b>109'000.-</b> a) 61'000.- b) 48'000.-
2101.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'150'000.-	fr. 0.-	fr. <b>448'900.-</b> a) 400'000.- c) 48'900.-
2101.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 38'000.-	fr. 0.-	fr. d) <b>35'000.-</b>
2101.318	Autres prestations de tiers	fr. 350'000.-	fr. 0.-	fr. <b>39'700.-</b> a) 8'000.- e) 31'700.-

#### a) Remise en état des locaux du stand de tir de Vernand suite à l'inondation du 26 juillet 2008 : fr. 469'000.-

Le 26 juillet 2008, de fortes pluies ont provoqué une inondation dans les locaux du stand de tir de Vernand (bâtiment ECA N° 13439). En effet, 150 cm d'eau ont inondé les 1'100 m<sup>2</sup> du stand du tir à 50

mètres et ses locaux annexes, provoquant de très importants dégâts. Des mesures d'urgence ont été immédiatement prises, en accord avec le service juridique et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

La remise en état complète des installations comprend :

- le nettoyage et l'assainissement des locaux;
- le remplacement, outre des cibles et des stalles de tir, y compris les câbles, de tout le mobilier (bureaux, tables, chaises), ainsi que de matériel divers;
- le changement de toutes les composantes mécaniques et électroniques des 38 cibles;
- le remplacement de plusieurs tableaux et appareils électriques;
- la réfection complète des sols, des panneaux de séparation et anti-bruit, ainsi que des murs et panneaux divers;
- le remplacement de plusieurs portes;
- la vidange d'une citerne à mazout.

Les frais de remise en état, qui s'élèvent globalement à fr. 469'000.-, seront couverts, à hauteur de 70 à 85 %, par l'ECA, dont le versement ne pourra toutefois intervenir que lorsque les factures, relatives aux travaux et achats évoqués ci-dessus, seront acquittées par la Ville.

C'est pourquoi, les montants inscrits au budget du service des sports pour l'année en cours ne permettant pas de supporter les charges financières induites par l'opération en cause, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Le versement de l'ECA sera enregistré sur le compte 2101.436 "Dédommagements de tiers".

**b) Achat d'un ponton : fr. 48'000.-**

Le ponton utilisé ces dernières années pour le départ et l'arrivée de l'épreuve de natation du triathlon de Lausanne ne peut plus, techniquement, être mis à l'eau et remorqué à son emplacement habituel devant le Beau-Rivage Palace. En effet, les derniers travaux d'agrandissement du Port de Vidy excluent dorénavant ces opérations. Rappelons que le ponton actuel mesure 42 mètres de long, d'un seul tenant, et pèse 20 tonnes.

Sans ponton et compte tenu des règlements en vigueur, l'Association du triathlon de Lausanne ne pourrait plus organiser, déjà pour l'édition 2008, une quelconque compétition officielle (Championnats suisses ou Manche de la Coupe du Monde). Pour mémoire, l'Association du triathlon de Lausanne organisera, fort probablement, une des manches de la Coupe du Monde en 2009, 2010 et 2011.

Le Service des sports et le Comité directeur de l'Association du triathlon de Lausanne souhaitent donc acquérir un nouveau ponton pour la prochaine épreuve, qui aura lieu les 30 et 31 août 2008. Le financement de cette acquisition sera assuré à hauteur des deux tiers par le Service des sports et d'un tiers par l'Association du triathlon de Lausanne. Ce nouveau ponton, de 50 mètres de long et d'un poids total de 5.5 tonnes, sera divisible en quatre modules de 12.5 mètres (1'375 kg) et, de ce fait, facilement transportable sur le site nautique des compétitions.

Les montants portés au budget du Service des sports pour l'année en cours ne lui permettant pas de supporter la part qui lui incombe du coût de cet achat, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

c) **Réparation des compresseurs de la patinoire de la Pontaise : fr. 48'900.-**

Afin de produire et de maintenir une glace de bonne qualité, la patinoire de la Pontaise dispose de deux compresseurs. Pour fonctionner, chaque compresseur est couplé à un moteur électrique.

Au cours du mois de février 2008, deux pannes graves sont survenues, l'une sur un compresseur et l'autre sur le moteur électrique dudit compresseur. Ces pannes ont obligé à terminer la saison avec un seul compresseur. Cette situation s'est traduite par l'annulation de nombreuses réservations émanant des clubs, car il était impossible d'assurer une glace de qualité, offrant aux utilisateurs toutes les garanties de sécurité. Rappelons que deux compresseurs sont absolument nécessaires pour assurer la production correcte de la glace.

Au terme de la saison, les travaux de réparation ont été entrepris pour remettre en état dits compresseur et moteur. Le coût total de ces interventions s'est élevé à fr. 48'900.-. Sans ces travaux, l'ouverture de la patinoire, prévue le 11 octobre 2008, ne pourrait pas avoir lieu.

Les montants inscrits au budget du Service des sports pour l'année en cours ne permettant pas de supporter les charges financières induites par cette opération, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

d) **Location de gradins : fr. 35'000.-**

Le 16 avril dernier, la Municipalité a autorisé le Service des sports à acquérir des gradins mobiles offrant quelque 1'200 places pour remplacer les gradins actuels, qui ne répondent plus aux exigences et aux normes de sécurité.

En raison de la procédure de marché public, ainsi que des délais de commande et de livraison, les gradins qu'il est prévu d'acquérir ne pourront pas être livrés avant le début du mois de septembre 2008.

Dès lors, pour permettre, compte tenu des engagements pris à ce sujet, la tenue, du 10 au 13 juillet 2008, du Satellite FIVB Beach Volley Lausanne, la seule solution possible consiste à louer des gradins d'une capacité de 1'200 places.

Les montants inscrits au budget du Service des sports pour l'année en cours ne permettant pas de supporter les charges financières induites par cette location, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

e) **Espace sportif du site Internet : fr. 31'700.-**

A l'instar du nouvel espace culturel mis en ligne en février 2008, les Services de l'information et des sports ont proposé une refonte de l'espace sportif du site internet de la Ville. Afin de présenter un portail rénové pour l'automne 2008, un important travail de rédaction doit être consenti, afin de compléter l'offre d'information dudit espace et d'améliorer sa mise en valeur. Dans ce sens, si certains travaux peuvent être effectués par le personnel du service des sports et par celui du service de l'information, d'autres, notamment la rédaction d'une partie des contenus permanents et la traduction desdits contenus, doivent faire l'objet de mandats confiés à des spécialistes externes. A ce sujet, il convient de relever que les contenus susceptibles d'intéresser les touristes seront traduits en anglais et en allemand, afin de mieux faire connaître Lausanne, Ville sportive et capitale olympique.

Les frais de rédaction et de traduction (fr. 31'700.-) seront à la charge du Service des sports, alors que le Service de l'information assumera les coûts de création des bandeaux animés et statiques, ainsi que ceux

d'adaptation de l'interface graphique. Or, les disponibilités budgétaires pour l'année en cours des deux services précités étant insuffisantes, l'octroi de deux crédits supplémentaires s'avère nécessaire pour permettre de réaliser les opérations évoquées ci-dessus.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2101.365	Subventions à des institutions	fr. 4'473'500.-	fr. 0.-	<b>fr. 47'500.-</b>

La Fédération internationale de gymnastique (FIG) a décidé, le 26 janvier 2008, de déménager son siège à Lausanne. Elle a emménagé dans ses nouveaux locaux le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

L'arrivée à Lausanne de cette fédération va demander un engagement financier plus important. En effet, conformément aux conditions octroyées dans le cadre de l'aide communale aux fédérations sportives internationales désireuses de s'installer à Lausanne, la Ville assure la prise en charge, durant les deux premières années d'installation, de 50 % du prix des loyers. Les 50 % restants sont, rappelons-le, supportés, également pendant deux ans, par le Canton de Vaud.

Pour le second semestre de 2008, le montant accordé à la FIG par la commune de Lausanne s'élèvera à fr. 50'000.-. Or, lorsque toutes les subventions prévues en 2008 sous la rubrique 2101.12.365.0.50045 seront attribuées, il ne subsistera qu'un léger disponible, insuffisant pour acquitter la part lausannoise du loyer de la FIG. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

#### **2400 Corps de police**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2400.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 353'600.-	fr. 0.-	<b>fr. 50'500.-</b>

La Suisse et l'Autriche ont été choisies pour l'organisation de l'Euro 2008, importante compétition sportive qui s'est déroulée du 7 au 29 juin 2008.

Hôte de l'équipe des Pays-Bas qui résidait au Beau-Rivage Palace et s'entraînait au stade de la Pontaise, Lausanne a accueilli, à la place Bellerive, une UBS Arena qui permettait à quelque dix mille personnes de suivre les matchs sur grand écran.

Pour faire face à l'augmentation des tâches liée à l'Euro 2008 (appui à d'autres cantons, manifestations spontanées, sécurité de l'UBS Arena, etc.), le Corps de police a mis en place, du 26 mai au 1<sup>er</sup> juillet 2008, un service spécifique, qui a engendré les frais de personnel suivants :

- 2'260 piquets, représentant un coût de fr. 61'811.-
- 29'347 heures de nuit, représentant un coût de fr. 175'868.-
- 7'750 heures supplémentaires, dont 3'828 demandées en paiement, représentant un coût de fr. 152'259.-.

La rubrique 301 "Traitements" du budget du Corps de police permet de couvrir l'ensemble de ces dépenses, du fait que, en raison des mouvements de personnel, la masse salariale budgétisée n'est jamais atteinte durant l'année.

En revanche, pour ce qui est des frais de subsistance, qui s'élèvent à fr. 50'500.-, la rubrique budgétaire appelée à supporter ces coûts s'avère insuffisamment dotée. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable pour couvrir lesdits frais.

Il sied de relever que, finalement, pour le Corps de police, les frais supplémentaires de personnel, liés à l'Euro 2008, s'élèvent, en tout, à fr. 440'000.- en chiffre rond, alors qu'ils étaient, avant la manifestation, estimés à fr. 850'000.- pour les heures supplémentaires et fr. 420'000.- pour les frais de subsistance, les piquets et les heures de nuit, soit fr. 1'270'000.-. De fait, dite manifestation s'étant déroulée dans des conditions beaucoup plus favorables que prévu, le dispositif de sécurité a pu être très vite fortement allégé.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2400.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 90'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 179'000.-</b>

Le Corps de police de Lausanne est toujours en manque de policiers formés. A la suite de la parution d'annonces de recrutement dans la presse, diverses candidatures ont été reçues, dont, notamment, celles de deux agentes de police de la volée 2007.

Or, selon les conditions fixées par l'article 16 de la convention du 27 octobre 1989, relative à l'Ecole des polices municipales vaudoises - Ecole aujourd'hui remplacée par l'Académie de police de Savatan - les frais de formation d'un policier sont dus par la commune qui l'engage à celle qui les a supportés, au prorata du temps non écoulé sur la période de cinq ans suivant la fin de la formation. Toutefois, il paraît opportun de saisir l'occasion qui s'offre à la Ville d'engager ces deux agentes, provenant l'une de la Police de l'Ouest et l'autre de la Police de Monthey. De fait, cette opération permettrait de répondre à un besoin immédiat.

C'est pourquoi, dès lors que la rubrique budgétaire appelée à supporter la dépense globale est insuffisamment dotée, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 179'000.- s'avère indispensable pour couvrir les frais de formation des deux agentes en cause.

Quoi qu'il en soit et en tout état de cause, il convient de relever que les départs de policiers/-ères du Corps de police ne sont pas immédiatement compensés, notamment en prévision de l'engagement des nouveaux agents issus de la formation, engagement qui intervient au 1<sup>er</sup> mars de chaque année. Il s'ensuit que la masse salariale budgétisée n'est jamais atteinte. De plus, en février 2008, la commune de Lausanne a encaissé la somme de fr. 65'400.- pour le départ d'un agent à la Police de la Riviera.

### 3 CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		3302 Immeubles du patrimoine administratif	3304 Division du logement	3305 Office de l'hygiène	3600 Service de la culture	3700 Bibliothèque municipale	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		40'000	13'800	89'300		143'100
	303 Cotisations aux assurances sociales		2'500	700	5'500		8'700
	304 Cotisations à la caisse de pensions		1'300		5'600		6'900
	310 Imprimés et fournitures de bureau				25'900	5'000	30'900
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				86'500	71'000	157'500
	313 Marchandises					160'000	160'000
	314 Entretien des biens immobiliers	250'000					250'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation	228'400					228'400
	317 Déplacements, débours, dédommagements				3'200		3'200
	318 Autres prestations de tiers				12'600	56'000	68'600
	319 Impôts, taxes et frais divers				21'900		21'900
<b>TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE</b>		<b>478'400</b>	<b>43'800</b>	<b>14'500</b>	<b>250'500</b>	<b>292'000</b>	<b>1'079'200</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>176'800</i>	<i>0</i>	<i>176'800</i>
Page du préavis		page 12	page 14	page 14	page 15	page 17	

#### 330 Service du logement et des gérances

##### 3302 Immeubles du patrimoine administratif

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3302.314 Entretien des biens immobiliers	fr. 2'350'000.-	fr. 0.-	fr. 250'000.-

La mise en place du nouveau concept de nettoyage et d'exploitation technique, prévue initialement au 1<sup>er</sup> juillet 2007, a été reportée une première fois au 1<sup>er</sup> juillet 2008, puis au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le budget de fonctionnement comprend les contrats de nettoyage pour le 1<sup>er</sup> semestre 2008. Par conséquent, les frais de nettoyage pour la période de juillet à décembre 2008, qui s'élèvent à fr. 250'000.-, font l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

Au vu du report de la mise en place du concept mentionné ci-dessus et, par conséquent, de l'engagement de 10 EPT (postes de nettoyage) inscrit au budget de fonctionnement de 2008, le montant de 250'000 francs sera entièrement compensé par une économie réalisée sur les rubriques 3302.301 "Traitements", 3302.303 "Cotisations aux assurances sociales" et 3302.304 "Cotisations à la caisse de pensions".

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 7'859'000.-	fr. 0.-	fr. 228'400.-

Notifications de hausses de loyers de divers locaux propriété de la Caisse de pensions, d'un montant total de fr. 228'416.-, selon détail ci-dessous

St-Martin 33 – Hôtel de Police

Hausse de loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2008 notifiée le 14 novembre 2007.

Ancien loyer annuel	fr.	2'386'476.-
Nouveau loyer annuel	fr.	2'600'916.-
Hausse annuelle	fr.	214'440.-

Genève 52 – Service dentaire

Hausse de loyer au 1<sup>er</sup> mai 2008 notifiée le 10 mars 2008.

Ancien loyer annuel	fr.	32'196.-
Nouveau loyer annuel	fr.	33'828.-
Hausse annuelle	fr.	1'632.-, soit pour 8 mois fr. 1'088.-

Genève 52 – Sécurité sociale

Hausse de loyer au 1<sup>er</sup> mai 2008 notifiée le 10 mars 2008.

Ancien loyer annuel	fr.	80'592.-
Nouveau loyer annuel	fr.	85'164.-
Hausse annuelle	fr.	4'572.-, soit pour 8 mois fr. 3'048.-

Châtelard 56 – Local-dépôt pour le matériel de votations

Hausse de loyer au 1<sup>er</sup> mai 2008 notifiée le 10 mars 2008.

Ancien loyer annuel	fr.	19'200.-
Nouveau loyer annuel	fr.	21'444.-
Hausse annuelle	fr.	2'244.-, soit pour 8 mois fr. 1'496.-

St-Martin 29 – Office du stationnement

Hausse de loyer au 1<sup>er</sup> mai 2008 notifiée le 10 mars 2008.

Ancien loyer annuel	fr.	113'232.-
Nouveau loyer annuel	fr.	125'748.-
Hausse annuelle	fr.	12'516.-, soit pour 8 mois fr. 8'344.-

Récapitulation des hausses de loyers sur le budget de fonctionnement de 2008 :

St-Martin 33	fr.	214'440.-
Genève 52	fr.	4'136.-
Châtelard 56	fr.	1'496.-
St-Martin 29	fr.	8'344.-
Total	fr.	228'416.-
<b>Arrondi à</b>	<b>fr.</b>	<b><u>228'400.-</u></b>

3304 *Division du logement*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3304.301	Traitements	fr. 2'007'700.-	fr. 30'000.-	fr. 40'000.-
3304.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 121'500.-	fr. 1'900.-	fr. 2'500.-
3304.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 304'200.-	fr. 1'000.-	fr. 1'300.-

Absence de longue durée : fr. 17'000.-

La fin du droit au traitement d'une collaboratrice de la division du logement vient à échéance le 31 décembre 2008 et, de facto, la résiliation des rapports de service. En raison de la maladie prolongée de ladite collaboratrice, un retard conséquent est à déplorer dans la saisie des données BDL. Afin d'y remédier au plus vite et, dans l'attente de la repourvue du poste, une secrétaire à la réception-location de la division (0.5 EPT), intéressée à cette tâche, a accepté d'effectuer des heures supplémentaires dont le montant est estimé à 17'000 francs.

Démarche participative Métamorphose : fr. 26'800.-

Dès juin dernier, lors de la mise en route de la démarche participative auprès de la population lausannoise, le service du logement et des gérances a dû fournir des données concrètes et pertinentes sur les expériences d'écoquartiers déjà réalisés en Europe. En effet, l'originalité de la démarche sélectionnée est que celle-ci repose sur l'apport des services concernés.

Les ressources du service ne permettant pas de consacrer le temps nécessaire à cette recherche, il s'est avéré indispensable d'engager une auxiliaire pour fournir l'assistance nécessaire. Le SLG a prévu un renforcement de ses ressources dans ce domaine au budget 2009.

3305 *Office de l'hygiène*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3305.301	Traitements	fr. 1'035'200.-	fr. 0.-	fr. 13'800.-
3305.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 60'500.-	fr. 0.-	fr. 700.-

Le 20 février 2008, la Municipalité a décidé la suppression au 30 septembre 2008 d'un poste de vétérinaire à l'Office de l'hygiène. Le titulaire dudit poste, qui est mis au bénéfice d'une retraite anticipée, exerce l'essentiel de son activité comme contrôleur des viandes travaillant sous mandat pour la commune d'Estavayer (la convention qui lie la ville de Lausanne et le canton de Fribourg, arrivée à échéance le 30 juin 2008, n'a pas été renouvelée). La Municipalité a décidé de lui accorder une indemnité de départ égale à 6 mois de traitement.

Le traitement ayant été budgétisé pour toute l'année 2008, le montant demandé (fr. 42'400.-) équivaut à trois mois d'indemnité.

---

Toutefois, il convient de tenir compte, dès le 1<sup>er</sup> mai 2008, d'une diminution de taux d'activité de 20 % du deuxième vétérinaire, ce qui engendre une économie sur les traitements de fr. 27'900.-, d'où la présente demande de crédit supplémentaire pour l'Office de l'hygiène qui s'élève en finalité à fr. 14'500.-.

**3600 Service de la culture**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	fr. 4'854'000.-	fr. 0.-	fr. 89'300.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 293'300.-	fr. 0.-	fr. 5'500.-
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 650'600.-	fr. 0.-	fr. 5'600.-

Unité administrative : fr. 15'900.-

Ce montant est destiné à couvrir l'augmentation du taux d'activité (0.2 EPT) et le changement de fonction de deux collaboratrices, dès le 1<sup>er</sup> juin 2008 (décision municipale du 30 mai 2008).

Mudac : fr. 63'700.-

Couverture partielle des frais de personnel auxiliaire pour les visites guidées de la Collection Verre – fr. 1'600.-.

*Montant entièrement compensé par une recette enregistrée sur la rubrique 3600.439.*

Afin de pallier l'absence d'une collaboratrice du musée en arrêt maladie de longue durée, il s'est avéré nécessaire de recourir à du personnel auxiliaire ainsi qu'à une augmentation du taux d'activité d'une titulaire pour garantir le bon fonctionnement et la qualité des prestations du musée – fr. 62'100.-

Collection de l'art brut : fr. 20'800.-

Ce montant est destiné à l'engagement de personnel auxiliaire :

- 1) pour pallier l'absence d'une conservatrice en janvier (fin du congé maternité) : fr. 4'900.-

*Des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité qui devraient s'élever à fr. 15'000.- seront enregistrées sur la rubrique 3600.436 "Dédommagements de tiers".*

- 2) pour la préparation scientifique et la promotion des expositions "Japon" à Lausanne et "Crossing spirit : the encounter between the East and the West" à Tokyo, Asahikawa et Oumihashiman City : fr. 15'900.-.

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 480'000.-	fr. 0.-	fr. 25'900.-

Mudac : fr. 20'900.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais d'impression du matériel promotionnel pour l'exposition "Style First", ainsi que les frais d'annonces pour la promotion et les visites guidées de la Collection Verre.

Collection de l'art brut : fr. 5'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais d'impression du matériel promotionnel de l'exposition d'art brut, présentée dans le cadre de l'Olma à Saint-Gall, dont le canton de Vaud est l'hôte d'honneur en 2008.

*Montants entièrement compensés par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 180'000.-	fr. 0.-	fr. 86'500.-

Mudac : fr. 86'500.-

Ce montant est destiné à l'achat d'œuvres pour la Collection Verre et pour l'exposition "De main à main".

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3600.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 32'000.-	fr. 0.-	fr. 3'200.-

Collection de l'art brut : fr. 3'200.-

Ce montant est destiné à couvrir les frais de déplacement pour la préparation de l'exposition d'art brut présentée dans le cadre de l'Olma à Saint-Gall, dont le Canton de Vaud est l'hôte d'honneur en 2008.

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 350'000.-	fr. 0.-	fr. 12'600.-

Mudac : fr. 12'600.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais d'honoraires des intervenants pour les expositions "Style First" et "Passion d'oranges – Papiers d'agrumes".

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sous la rubrique 3600.439.*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 397'000.-	fr. 0.-	fr. 21'900.-

Unité administrative : fr. 5'800.-

Ce montant correspond à la participation de la Ville aux frais de la cérémonie d'adieu en hommage à Maurice Béjart (location de la salle Métropole).

Mudac : fr. 6'100.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de montage in situ de l'œuvre de l'artiste Kazue Taguchi dans le cadre de la Collection Verre.

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.*

Collection de l'art brut : fr. 10'000.-

Ce montant est destiné au transport d'œuvres pour l'exposition d'art brut présentée dans le cadre de l'Olma à Saint-Gall, dont le Canton de Vaud est l'hôte d'honneur en 2008.

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.*

**3700 Bibliothèque municipale**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3700.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 55'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 5'000.-</b>
3700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 70'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 71'000.-</b>
3700.313	Marchandises	fr. 660'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 160'000.-</b>

**Ouverture d'une succursale de la Bibliothèque municipale dans la Maison de quartier de Chailly prévue en automne 2008**

L'opportunité de créer une antenne de la Bibliothèque municipale dans un local de la Maison de quartier de Chailly a été offerte par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation au printemps 2007, hors préavis (N° 2006/11 voté en 2006), et donc financièrement à charge de la Bibliothèque.

Faute d'être en possession d'éléments suffisants lors de l'élaboration du budget 2008, la Municipalité a convenu que le mobilier et le fonds de départ de livres (env. 4'000 titres publiés à partir de 2003) et leur équipement feraient l'objet d'une demande de crédit supplémentaire en 2008.

Un demi-poste supplémentaire figure déjà au budget 2008, ainsi que deux PC aux autorisations d'achats. Une MFP, prévue pour la succursale des Toises en 2008 a été réaffectée à Chailly, l'ouverture de la succursale des Toises étant reportée à 2010.

**Rubrique 3700.310 – fr. 5'000.-**

L'impression spécifique de codes barres et de cartes de lecteurs est évaluée à 5'000 francs.

**Rubrique 3700.311 – fr. 71'000.-**

Meubles sur mesure : l'estimation faite d'après les offres reçues par les architectes pour des étagères sur mesure, des tables et chaises pour les lecteurs, s'élève à 65'000 francs.

L'acquisition de divers meubles de bureau est nécessaire pour équiper la succursale : chaises, bureau, chariots à livres, escabeaux, tourniquet à journaux, corbeilles à papier. Le coût de ces meubles est évalué à 6'000 francs.

**Rubrique 3700.313 – fr. 160'000.-**

Afin de constituer le fonds de cette nouvelle succursale, 4'000 livres seront achetés pour un montant estimé à 160'000 francs. Par ailleurs, 1'000 livres sont pris sur le budget d'acquisitions 2008.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3700.318	Autres prestations de tiers	fr. 58'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 56'000.-</b>

**Audit de la bibliothèque municipale**

Durant les derniers mois de 2007, une partie du personnel de la Bibliothèque municipale s'est plainte auprès de la directrice de CLP de dysfonctionnements au niveau de la direction du service.

La directrice a alors sollicité l'entreprise Vicario Consulting SA pour un audit afin d'établir un rapport sur le fonctionnement du service. 27 personnes ont été entendues entre mars et avril 2008. Le montant des factures relatives à ces prestations et au rapport final s'élève à fr. 55'952.-.

Lors de la première série 2008 des demandes de crédit supplémentaire, le coût total de cet audit n'était pas encore connu. La totalité des factures a été réglée dans l'intervalle, permettant aujourd'hui d'indiquer avec précision le montant de la prestation qui fait l'objet de la présente demande de crédit.

#### 4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		4201 Service des routes et de la mobilité	4300 Service d'urbanisme	4600 Administration et études	4601 Ramassage et tri des déchets	4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4603 Traitement des eaux usées	
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau			9'600			9'600
	312	Eau, énergie et chauffage					38'000	38'000
	313	Marchandises	100'000			83'000		183'000
	314	Entretien des biens immobiliers	1'230'000				45'000	1'275'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	95'000					95'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation				8'400		8'400
	318	Autres prestations de tiers	1'841'000	10'000	14'200	1'970'000	12'000	3'847'200
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>3'266'000</b>	<b>10'000</b>	<b>23'800</b>	<b>2'061'400</b>	<b>12'000</b>	<b>83'000</b>	<b>5'456'200</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>1'731'000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1'970'000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3'701'000</i>
Page du préavis		page 18	page 21	page 22	page 22	page 23	page 23	

#### 4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4201.313	Marchandises	fr. 2'590'000.-	fr. 0.-	fr. 100'000.-

La vétusté d'une partie du parc automobile du service a engendré, cette année encore, de nombreuses interventions, parfois importantes et onéreuses, par le personnel de l'unité "Garage" des ateliers et magasins de la Ville, afin de maintenir en état de marche des véhicules et des engins indispensables au bon déroulement des missions du service.

La situation devrait s'équilibrer dès 2009 avec la rationalisation et le renouvellement du parc de véhicules lourds entrepris ces dernières années au travers des autorisations d'achats. Cette démarche a été renforcée par

l'arrivée échelonnée, en 2007 et 2008, des nouvelles machines dévolues à l'entretien et au déneigement du domaine public, financées par le biais du préavis "Entretien 2006".

A noter qu'à fin août, près de 90 % du montant affecté à l'achat des pièces détachées ont été dépensés. Si nous entendons maintenir la mission d'entretien confiée à nos ateliers de mécanique et de carrosserie, il est nécessaire de leur en donner les moyens financiers en leur octroyant le crédit supplémentaire sollicité.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4201.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'650'000.-	fr. 500'000.-	fr. 1'230'000.- a) 1'000'000.- b) 230'000.-
4201.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'000'000.-	fr. 0.-	fr. 95'000.- a) 70'000.- c) 25'000.-
4201.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'100'000.-	fr. 51'000.-	fr. 1'841'000.- a) 50'000.- d) 1'731'000.- e) 60'000.-

**a) Remise en état du garage à véhicules des ateliers et magasins de la Ville : fr. 1'120'000.-**

L'incendie survenu le 14 février dernier dans le garage à véhicules des ateliers et magasins de la Ville a partiellement endommagé l'infrastructure et les installations techniques du bâtiment. Une fois les expertises achevées, et en accord avec l'ECA, nous avons mandaté les différents corps de métiers pour la remise en état des lieux. Ces dépenses imprévisibles et onéreuses ne pouvant être supportées par le budget 2008, nous sollicitons les crédits supplémentaires nécessaires au financement de ces travaux. Ces dépenses feront l'objet d'un décompte final adressé à l'ECA en vue d'une indemnisation du sinistre.

Le montant de fr. 1'000'000.- (4201.314) permettra de couvrir les travaux touchant à l'assainissement du bâtiment après le sinistre et aux travaux de reconstruction (charpente métallique, lanterneaux, toiture, chauffage, isolation, ventilation, électricité, ferblanterie, peinture, etc.).

Le montant de fr. 70'000.- (4201.315) permettra de couvrir les frais :

- de révision et de remise en état des dispositifs d'épandage de saeuses encrassées par les scories;
- de révision des tableaux électriques des pompes à essence et du portail d'entrée et du remplacement du tableau électrique général du garage;
- de vidange et de contrôle des vannes.

Le montant de fr. 50'000.- (4201.318) permettra de couvrir les honoraires du bureau d'architectes chargé d'accompagner les travaux d'assainissement du bâtiment, l'adjudication des mandats d'entreprises et l'exécution des travaux tels que décrits ci-dessus.

**b) Division Ateliers et magasins de la Ville (AMV) : fr. 230'000.-**

L'incendie survenu le 14 février dernier dans le garage à véhicules des ateliers et magasins de la Ville a mis en évidence une carence notable s'agissant de la détection des risques d'incendie. Lors de ce sinistre, qui s'est déclaré en pleine nuit, c'est le bruit provoqué par l'éclatement d'un pneu de camion qui a alerté le concierge des AMV, lequel a rapidement constaté les faits et alerté les pompiers. Malgré la promptitude de l'intervention, les dégâts causés au bâtiment, aux installations techniques et aux véhicules avoisinent le million et demi de francs, dont une partie sera prise en charge par l'ECA. Il convient de relever qu'en l'ab-

sence du concierge, le week-end par exemple, et faute d'une telle installation de détection, c'est l'entier du bâtiment et les nombreux véhicules (camions, brosses de route, vidangeuses/laveuses et autres camionnettes) qui s'y trouvaient parqués qui auraient pu être fortement endommagés ou détruits. Soucieux de se prémunir de tels risques à l'avenir, nous proposons d'installer une détection contre les risques d'incendie sur le site des AMV.

Aucun montant n'étant été provisionné au budget 2008 pour ces travaux non prévus, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour permettre leur financement.

**c) Réparations et services d'entretien de véhicules et de machines : fr. 25'000.-**

Compte tenu de la particularité de certaines pannes, et faute de posséder tout l'outillage spécifique pour chaque marque de véhicules et de machines dont l'unité "Garages" assure l'entretien, ses responsables sont parfois contraints de mandater des réparations ou des services d'entretien dans l'une ou l'autre des agences.

En outre, près de huitante nouveaux véhicules et engins sont venus compléter le parc automobile du service (balayeuses et laveuses de trottoirs, aspirateurs de rues, chariots à moteur, etc. - préavis "Entretien 2006"). Dans ce contexte, et conformément aux contrats de vente et de leasing, notamment s'agissant des conditions de garantie, nous avons l'obligation d'effectuer les premiers services d'entretien dans les agences de chaque marque.

Le montant provisionné pour ce type d'interventions ayant été sous-estimé lors de l'établissement du budget de fonctionnement 2008, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour couvrir ces dépenses nécessaires et obligatoires.

**d) Festivités d'inauguration du m2 : fr. 1'731'000.-**

L'inauguration du m2 se déroulera entre le 18 et le 21 septembre prochain, avec une mise en service du métro à une date encore non précisée (entre début août et mi-septembre). L'achèvement de ces travaux importants pour la Ville et son développement justifient une manifestation d'envergure. Celle-ci se déroulera selon les axes suivants :

- 18 septembre (jeudi) : manifestation officielle principalement située à la Riponne, avec la participation des autorités fédérales, cantonales et communales, y compris une invitation aux représentants des communes vaudoises. Organisation : Ovation, société spécialisée dans l'événementiel;
- 19-21 septembre : fête populaire en Ville, sur les sites de quelques stations du m2, en collaboration avec la RSR (Label Suisse) : musique et animations. Organisation : Opus One, société de M. Rossellat (Paléo);
- 19-21 septembre : fêtes de quartiers le long du m2 mais pas concernés par la fête principale, avec animations de quartiers menées par les sociétés de développement, de commerçants et le City management;
- en marge de l'inauguration, divers autres projets d'accompagnement : livre, film, timbres, exposition au Forum de l'Hôtel de Ville, stand de la Ville sur le thème de la mobilité au Comptoir Suisse, manifestations de la semaine de la mobilité.

Fête populaire

• <b>Budget total</b>	<b>fr. 1'881'000.-</b>
Financement	
• Sponsoring	fr. 1'000'000.-
• Prestations RSR	200'000.-
• City management	100'000.-
• Fonds touristique régional	100'000.-
• Bénéfice des stands boissons, et nourriture	180'000.-
• Subvention à financer par la Ville selon budget 2008 du Service des routes et de la mobilité accepté par le Conseil communal (cpte 4201.0.318.49)	150'000.-
• <i>Solde non financé à ce jour par du sponsoring (dans le cas où ce montant ne pourrait être atteint par des recettes de sponsoring; alors des économies équivalentes devront être effectuées) :</i>	151'000.-
• <b>Total du financement (hors prestations en nature)</b>	<b>fr. 1'881'000.-</b>

Pour satisfaire les règles comptables de la commune de Lausanne, une demande de crédit supplémentaire 2<sup>ème</sup> série de fr. 1'731'000.- sous la rubrique 4201.318 du Service des routes et de la mobilité est donc demandée.

*Ce montant sera entièrement compensé par des recettes sous la rubrique 4201.439 du Service des routes et de la mobilité.*

e) **Vennes - Parking provisoire et travaux d'adaptation des réseaux existants : fr. 60'000.-**

Par le préavis N° 2006/56, du 5 décembre 2006, un montant de fr. 1'600'000.- était demandé pour financer les travaux, les frais et les prestations découlant de la réalisation du P+R de Vennes, comme les routes, les raccordements de conduites en périphérie, ainsi que pour la construction d'un parking provisoire. Ce montant a été inscrit au budget de fonctionnement 2007, mais en définitive seul le parking provisoire a pu être réalisé avant que l'exercice comptable ne soit bouclé à fin 2007.

De cette situation, il découle que les études que devaient mener les ingénieurs civils pour les réseaux de routes et de canalisations en périphérie du parking sont aujourd'hui privées de financement. Ces prestations indispensables sont cependant en cours car elles ont une incidence directe sur la construction du parking qui débutera en octobre 2008.

Aucun montant n'ayant pu être provisionné pour ces études lors de l'établissement du budget 2008, nous sollicitons un crédit supplémentaire permettant leur financement.

**4300 Service d'urbanisme**

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4300.318   Autres prestations de tiers	fr. 90'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 10'000.-</b>

Surveillance de la qualité de l'air

La participation de la Direction des travaux à la surveillance de la qualité de l'air dans le nord-est lausannois se monte à 5'000 francs. Dix sites de mesures supplémentaires permettront de mesurer l'effet du m2 dans le site où se situe aussi l'usine Tridel. A fin août 2008, le compte 4300.3.318.0 de 15'000 francs se situe déjà en déficit de 2'282 francs.

**460 Service d'assainissement****4600 Administration et études**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 3'000.-	fr. 0.-	fr. 9'600.-

Le dépassement de budget est imputable aux frais des annonces de recrutement d'un-e adjoint-e au chef de service, d'un-e d'ingénieur-e EPF adjoint-e au chef de service, ainsi que d'un-e répondant-e RH.

Le premier poste résulte de la réorganisation du service adoptée par la Municipalité au printemps 2008 et il a été nécessaire de publier une seconde annonce pour le poste d'ingénieur-e adjoint-e EPF, qui n'a pu être pourvu au terme de la première campagne de recherche. La troisième publication a fait suite au départ du répondant RH au 31 août 2008. Ces dépenses étaient imprévisibles lors de l'élaboration du budget 2008.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4600.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'500.-	fr. 0.-	fr. 14'200.-

Le dépassement de budget est imputable aux diverses procédures de recrutement du chef de service, de l'adjoint-e au chef de service et de l'ingénieur-e EPF adjoint-e au chef de service, ainsi qu'aux frais liés au règlement du départ de l'ancien chef de service et de représentation aux conseils d'administration des sociétés CRIDEC SA et ISDS Oulens SA.

Ces dépenses n'étaient pas prévisibles lors de l'élaboration du budget en 2007.

**4601 Ramassage et tri des déchets**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4601.313	Marchandises	fr. 800'000.-	fr. 0.-	fr. 83'000.-

La progression des prix des carburants induit une augmentation des charges correspondantes. Il est à relever que le prix moyen du carburant était de fr. 1.58 le litre à fin juillet 2007, alors qu'il atteint fr. 1.86 le litre actuellement.

Par ailleurs, une augmentation des frais d'équipements des collaborateurs est liée au nombre croissant d'auxiliaires engagés pour pallier les absences du personnel.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4601.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 62'300.-	fr. 0.-	fr. 8'400.-

Location d'un wagon pour l'entreposage et l'acheminement par rail des frigos, non prévue au budget et compensée par une économie sur les frais de transport.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4601.318	Autres prestations de tiers	fr. 11'792'500.-	fr. 0.-	fr. 1'970'000.-

Le budget 2008 prévoit l'incinération, à l'usine Tridel, de 43'000 tonnes de déchets ménagers et 5'000 tonnes d'objets ménagers volumineux produits par les citoyens lausannois et les entreprises de la région.

Or, depuis son déménagement à Malley et la mise en exploitation du compacteur du Centre Intercommunal de Logistique, le service d'assainissement prend également en charge des déchets en provenance d'autres commu-

nes voisines ou collectés par des transporteurs privés auprès d'autres entreprises. Ainsi, 39'488.64 tonnes de déchets ont été comptabilisées au 31 août 2008 et le total annuel traité devrait avoisiner 55'000 tonnes, soit environ 15 % de plus que prévu. L'entier des frais d'incinération correspondants est refacturé aux communes et transporteurs concernés. Ainsi, les dépenses supplémentaires qui s'en suivent sont compensées par des recettes imputées sur les comptes 434 "Prestations facturées à des tiers".

*Recettes supplémentaires de fr. 1'970'000.- sous la rubrique 4601.434 "Redevances et prestations facturées".*

4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4602.318	Autres prestations de tiers	fr. 105'900.-	fr. 0.-	<b>fr. 12'000.-</b>

En relation avec un permis de construire délivré par la Municipalité, le propriétaire de la parcelle concernée a recouru auprès du Tribunal cantonal contre les charges inscrites par le service d'assainissement. En outre, une entreprise mandatée pour la conception de l'ouvrage brise-énergie de la dérivation des eaux de la Louve conteste sa responsabilité pour malfaçon et dommages sur les équipements mis en place. Dans les deux affaires, le Service d'assainissement a dû s'adjoindre les services d'un bureau d'avocat afin de suivre juridiquement les dossiers.

Aucune réserve ne figure dans le budget de fonctionnement 2008 de l'UGR pour ces mandats extraordinaires et le paiement des honoraires facturés.

4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4603.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 3'066'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 38'000.-</b>

L'introduction du prix du marché et de la taxe CO2 en avril 2008 entraîne une augmentation des dépenses liées à l'achat du gaz naturel nécessaire à l'incinération des boues de la STEP. Cette augmentation ne peut être absorbée par le montant inscrit au budget.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4603.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 120'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 45'000.-</b>

La porte du bâtiment principal d'incinération des boues, permettant la livraison de boues produites dans d'autres STEP en vue de leur incinération à Vidy, a dû être remplacée dans son intégralité, pour des raisons d'usure (mise en service en 1977) et de sécurité.

Par ailleurs, le transfert des bennes du prétraitement a, avec les années, totalement détérioré le revêtement bitumineux extérieur et le béton intérieur. Ces revêtements doivent être rénovés, car représentant un risque important de blocage des bennes lors de leur manutention.

Le crédit supplémentaire est demandé pour le compte 4603.1.314.0, tant pour la porte déjà réparée que pour les revêtements à réparer.

## 5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		5500 Service dentaire	5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire	5613 Institutions d'éducation	5900 Centres de vie enfantine communaux	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	38'300		27'000		65'300
	303 Cotisations aux assurances sociales	2'400		1'700		4'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions	3'000				3'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau			9'400		9'400
	313 Marchandises		15'000			15'000
	318 Autres prestations de tiers		121'000		67'600	188'600
	<b>TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION</b>	<b>43'700</b>	<b>136'000</b>	<b>38'100</b>	<b>67'600</b>	<b>285'400</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		0	50'000	28'700	0	78'700
Page du préavis		page 24	page 25	page 25	page 25	

### 5500 Service dentaire

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5500.301 Traitements	fr. 2'881'700.-	fr. 0.-	fr. 38'300.-
5500.303 Cotisations aux assurances sociales	fr. 172'800.-	fr. 0.-	fr. 2'400.-
5500.304 Cotisations à la caisse de pensions	fr. 448'400.-	fr. 0.-	fr. 3'000.-

La secrétaire, atteinte dans sa santé, est en congé maladie depuis le 15 janvier 2008. Jusqu'au début avril 2008, son travail a été assuré en partie par l'équipe en place. A partir du mois d'avril 2008, la charge de travail rendait impossible cet arrangement et le fonctionnement du secrétariat ne pouvait plus être assuré.

Une auxiliaire remplaçante a été engagée dans le but d'assurer le bon fonctionnement du secrétariat et du Service dentaire.

Taux d'activité :

Avril à juillet à 100 %

Août à décembre à 50 %.

**561 Service de la jeunesse et des loisirs****5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5611.313	Marchandises	fr. 225'000.-	fr. 0.-	fr. 15'000.-
5611.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'360'000.-	fr. 0.-	fr. 121'000.-

Municipalisation de l'APEMS de Vers-chez-les-Blanc (+48 places) dès le 01.08.08 et augmentation de la capacité d'accueil (+48 places)

Dépenses de fr. 15'000.- (5611.313) nécessaires à l'achat de marchandises pour les petits déjeuners ainsi que pour le matériel de bricolage et les produits de nettoyages pour la nouvelle structure.

Dépenses de fr. 121'000.- (5611.318) nécessaires à la fourniture des repas supplémentaires.

Lors de l'établissement du budget 2008, la capacité d'accueil était de 1'320 places, en tenant compte d'une progression de 48 places. Elle est passée à 1'416 places en septembre 2008, soit une progression de 96 places (+ 48 VCLB), + 7.3 %. Estimation qui s'avère maintenant insuffisante pour couvrir les besoins.

Cette demande de crédit supplémentaire est pondérée par les éléments suivants :

Subvention non versée fr. 45'200.-

Augmentation des recettes fr. 50'000.-

*Recettes supplémentaires de fr. 50'000.- sous la rubrique 5611.434 "Redevances et prestations facturées".*

**5613 Institutions d'éducation**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5613.301	Traitements	fr. 1'959'600.-	fr. 0.-	fr. 27'000.-
5613.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 119'300.-	fr. 0.-	fr. 1'700.-

En raison de l'absence "accident longue durée" d'un éducateur qu'il a fallu remplacer, le budget des traitements s'avère insuffisant pour clore l'année. A noter que cette absence "accident" a été régulièrement communiquée au Service de protection de la jeunesse (SPJ) de l'Etat de Vaud, qui subventionne Valmont. Ce coût sera couvert à 80 % par l'assurance accidents et à 20 % par le SPJ.

*Ces recettes sont enregistrées sous les rubriques 5613.436 "Dédommagements de tiers" pour fr. 22'900.- et 5613.451 "Participation du Canton aux charges" pour fr. 5'800.-.*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5613.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 6'500.-	fr. 0.-	fr. 9'400.-

Il a été nécessaire de faire paraître quatre annonces pour rechercher des éducateurs/trices, psychologue scolaire, maître socio-professionnel et un-e directeur/trice. La somme prévue au budget s'avère insuffisante.

**590 Service de la petite enfance****5900 Centres de vie infantine communaux**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5900.318	Autres prestations de tiers	fr. 300'000.-	fr. 0.-	fr. 67'600.-

Parmi nos 9 centres de vie infantine (CVE) communaux, 3 sites se font livrer les repas de midi. Il s'agit de l'antenne de la Colline (rattachée au CVE de Montelly), de l'antenne de l'Orée de la Forêt (dépendante du CVE de la Grangette) et du CVE des Jardins de Prélaz.

Les deux premiers lieux engendreront un surcoût pendant l'exercice 2008 :

1. pour le site de la Colline, il s'agit d'une malencontreuse omission lors de la saisie du budget 2008 : aucun montant n'a été inscrit alors que les dépenses annuelles peuvent être évaluées à fr. 46'800.-;
2. lors de la préparation du budget 2008, les calculs s'étaient basés sur une fréquentation de 12 places (1 groupe Nursery + 1 groupe Moyens) pour l'antenne de l'Orée de la Forêt, soit un montant de fr. 25'000.-. En revanche, il n'a pas été tenu compte d'un groupe supplémentaire d'écoliers enfantins (+ 12 places) dont la charge annuelle avoisine fr. 20'800.-.

Par conséquent, la projection établie à ce jour laisse apparaître un dépassement de fr. 67'600.- pour les dépenses supplémentaires liées aux fournitures de repas des deux sites suivants : Colline et Orée de la Forêt.

## 6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		6100 Secteur assurances sociales	6302 Unités de prestations	6303 Subventions et aides individuelles	6600 Service des parcs et promenades	
CH. PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				160'000	160'000
	314 Entretien des biens immobiliers		30'000		115'500	145'500
	318 Autres prestations de tiers	44'800				44'800
	366 Aides individuelles			80'000		80'000
	<b>TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>44'800</b>	<b>30'000</b>	<b>80'000</b>	<b>275'500</b>	<b>430'300</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		0	0	0	0	0
Page du préavis		page 26	page 27	page 27	page 28	

### 610 Service des assurances sociales

6100 Secteur assurances sociales

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6100.318   Autres prestations de tiers	fr. 165'800.-	fr. 0.-	fr. 44'800.-

Remplacement de tous les dossiers de prestations suite à l'introduction du nouveau numéro de sécurité sociale (NNSS)

L'actuel numéro AVS à 11 chiffres sera remplacé par un numéro de sécurité sociale "non parlant" à 13 chiffres, ceci pour des raisons liées à la protection des données. Dans le domaine de l'AVS, on passera progressivement à ce nouveau numéro à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain et cette opération "mutations du numéro AVS" se déroulera durant le deuxième semestre 2008.

Il faudra remplacer les 23'000 dossiers existants (15'000 de rentes AVS et AI + 8'000 de prestations complémentaires à l'AVS/AI).

Le Service des assurances sociales a demandé une offre à son fournisseur habituel : l'entreprise Jörimann, seule spécialisée dans la confection de dossiers et étiquettes avec code barre pour caisses de compensation AVS auprès de laquelle le service se sert depuis une dizaine d'années. Le coût d'une telle opération est de fr. 44'800.- TTC.

**630 Service social Lausanne - CSR**

6302 Unités de prestations

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 135'600.-	fr. 0.-	<b>fr. 30'000.-</b>

Durant le premier semestre 2008, des factures pour diverses interventions de réfection des logements de transition ont été honorées pour un montant total de fr. 66'602.-.

Ce montant est sensiblement supérieur aux coûts constatés en 2007 durant la même période. Outre le fait que 39 nouveaux baux ont été signés cette année, cette augmentation est due principalement aux différents éléments suivants :

Les collaborateurs de l'unité logement traitant des tâches d'intendance (2.5 EPT) ont vu leur activité augmenter en raison d'une part de la croissance du parc (états des lieux, appui aux intervenants sociaux etc.) et de l'absence pour maladie de longue durée de l'un d'entre eux d'autre part. Ceci a réduit d'autant leur disponibilité d'intervention sur les chantiers et a nécessité un recours accru à des entreprises prestataires.

Les possibilités d'intervention de chantier ville (atelier 36), qui permettaient un allègement significatif des coûts de réfection en peinture, ont été interrompues au printemps 2007.

Une convention a été signée avec le propriétaire de l'immeuble de la Rue de Genève 85, visant à ce que les remises en état des appartements suite aux dégâts occasionnés par les locataires soient financés par l'unité logement, ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Ces remises en états ont également une influence sur les recettes : les travaux de remise en état des appartements étant refacturés aux sous-locataires lorsque ces derniers sont responsables, et des démarches de remboursement auprès de l'assurance RC et via les garanties de loyer étant effectuées dans les cas qui le justifient, le compte 6302.436 "Remboursement de dommages" présente pour le premier semestre 2008 un solde supérieur de fr. 27'001.85 à celui enregistré en 2007 durant la même période.

6303 Subventions et aides individuelles

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6303.366	Aides individuelles	fr. 1'370'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 80'000.-</b>

Suite à l'adoption par le conseil communal d'une résolution visant à ce que le cercle des bénéficiaires des courses de loisirs subventionnées (personnes à mobilité réduite) soit élargi, la Municipalité a autorisé en septembre 2006 le SSL à appliquer les normes prévalant pour les communes du Grand Lausanne soit :

- l'abolition de la clause d'exception limitant l'accès aux taxis aux seuls anciens clients de THV
- l'augmentation de 30 à 96 du nombre annuel maximal de courses en taxis.

Ceci a provoqué un accroissement du nombre de clients, de courses et de la dépense.

Ainsi, alors que le nombre de courses en taxi était de 223 en octobre 2006, il est passé à 747 en novembre 2006 (mois de l'entrée en vigueur des nouvelles mesures citées ci-dessus).

L'augmentation s'est poursuivie par la suite puisque 1'174 courses ont été effectuées en juin 2007 et 1'830 en juin 2008, soit une hausse de plus de 55 %. On retrouve un pourcentage équivalent pour le nombre de bénéficiaires (234 en juin 2007 pour 374 en juin 2008, + 60 %).

L'augmentation de courses effectuées en taxi n'a pas provoqué une diminution du nombre de courses effectuées par Transport Handicap Vaud (THV), ce dernier étant resté stable passant de 975 en novembre 2006 à 948 en juin 2008.

En raison de ce qui précède, un surcoût de fr. 130'000.- est prévisible.

En contrepartie, la baisse des dépenses de l'ASLC, suite à l'adoption du préavis 2004/45, est plus rapide que prévu. Une économie de fr. 50'000.- est estimée.

#### **6600 Service des parcs et promenades**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 260'000.-	fr. 0.-	fr. 160'000.-

Achat de 17 bennes "Multilift" pour l'équipement des places de dépôts pour évacuation des déchets végétaux.

Cette solution permet de réduire le temps de prise en charge des déchets (chargement au grappin).

Montant compensé par le renoncement à l'achat d'un camion (fr. 315'000.-), les transports étant assurés par Routes et mobilité.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 750'000.-	fr. 15'500.-	fr. 115'500.-

#### **Pavillon thaïlandais : fr. 40'000.-**

Au vu de la fréquentation des visiteurs sur le site du Pavillon thaïlandais, il est indispensable d'aménager un accès ainsi qu'une placette sur trois côtés, le tout en granit. En sa séance du 18 juin 2008, la Municipalité a adopté la demande de crédit supplémentaire pour les travaux d'aménagements au Pavillon thaïlandais.

#### **Remplacement et installation d'une station de distribution de carburant diesel et d'une citerne de 7'000 litres : fr. 75'500.-**

Lors du contrôle périodique de l'installation citée en titre une perforation due à la corrosion a été observée.

Un délai échéant au 31 décembre 2008 a été fixé par le Service des eaux, sols et assainissement (SEVEN) pour le remplacement de la citerne.

Diverses solutions ont été examinées : la plus économique entraîne une dépense de fr. 75'500.-.

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE	
		700 Développement stratégique	701 Comptabilité et finances	702 Magesi	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements		15'700		29'800			45'500
	303	Cotisations aux assurances sociales		1'000		1'800			2'800
	304	Cotisations à la caisse de pensions		3'000					3'000
	305	Assurance-accidents		300		400			700
	309	Autres charges de personnel					15'000		15'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau	40'000						40'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	50'400	71'000	46'000	190'000	30'000		387'400
	313	Marchandises			30'000				30'000
	314	Entretien des biens immobiliers					10'000		10'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		8'000			220'000	20'000	248'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	5'000		10'000				15'000
	318	Autres prestations de tiers	40'000	45'000	23'000		25'000		133'000
<b>TOTAL SERVICES INDUSTRIELS</b>		<b>135'400</b>	<b>144'000</b>	<b>109'000</b>	<b>222'000</b>	<b>300'000</b>	<b>20'000</b>	<b>930'400</b>	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>43'000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>43'000</i>	
Page du préavis		page 30	page 31	page 32	page 34	page 35	page 37		

**700 Développement stratégique**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
700.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 160'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 40'000.-</b>

Mises au concours dans la presse quotidienne des postes à repourvoir aux Services industriels

En 2008, pour la première fois, les frais de publication de l'ensemble des annonces concernant les postes à repourvoir aux SIL sont pris en charge par l'unité transversale de ressources humaines (RH). Précédemment, ces coûts étaient répartis dans les services.

On constate après 6 mois que le budget centralisé alloué à l'unité RH pour les annonces (28'000 francs) a été largement sous-estimé : le budget prévu est déjà dépassé après 5 mois d'exercice.

Pour pouvoir effectuer les mises au concours jusqu'à la fin de l'année, il est nécessaire d'allouer 40'000 francs supplémentaires à ce poste budgétaire.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 270'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 50'400.-</b>

Suite à une nécessité d'amélioration et d'optimisation de notre renseignement clients/plans réseaux SEL/SIMA (interne et externe) et dans le cadre d'un service multi sites (Malley - Pierre-de-Plan - Genève 32 - Lavey), axé sur une nouvelle organisation par gestion de projets, il est nécessaire que la communication évolue.

La consultation et l'impression des plans réseaux SEL/SIMA par intranet, doit être offerte à toutes les sections techniques concernées et pour que ce soit possible, il faudrait que trois licences supplémentaires pour le logiciel CBinforcad soient demandées.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
700.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 2'900'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 5'000.-</b>

Contrat annuel de maintenance des licences ci-dessus.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
700.318	Autres prestations de tiers	fr. 730'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 40'000.-</b>

Mise en page et impression de la nouvelle facture des SIL

Les SIL offrant des prestations multifluides, la facture qu'ils envoient à leur client peut désormais faire plusieurs pages et comprendre des indications concernant la facturation de l'électricité (désormais séparée en plusieurs éléments du fait de la libéralisation partielle du marché : heures pleines, heures creuses et puissance pour le réseau et pour l'énergie, service système pour le réseau THT), du gaz ou du chauffage à distance, du multimédia (jusqu'à trois éléments standards : TV, internet et téléphonie) et d'eau (plusieurs éléments : m<sup>3</sup>, débit, location), ainsi que les taxes des collectivités publiques et toutes les indications concernant la TVA.

La présentation de la facture actuelle est devenue particulièrement difficile à lire et à comprendre, ce qui implique un surcroît important de demande au helpdesk et nuit à l'image des SIL. Le nouveau Service commercial a décidé de prendre en main cette problématique et de la lier avec les changements induits par la

libéralisation partielle du marché de l'électricité au 1<sup>er</sup> janvier, de sorte à présenter tous les changements majeurs en une fois et à limiter à une seule - grosse - vague, les demandes des clients.

Le Service commercial a réalisé une présentation entièrement revue de la facture, qui doit maintenant être paramétrée pour l'impression au SOI. Du fait d'une surcharge de travail au SOI pour la fin de l'année, les tâches concernant la mise en page et l'impression de la nouvelle facture que ce service aurait dû prendre en charge doivent être soustraites pour être réalisées dans les délais. L'offre obtenue par le SOI se monte à 40'000 francs.

## 701 Comptabilité et finances

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
701.301	Traitements	fr. 6'460'000.-	fr. 0.-	fr. 15'700.-
701.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 395'000.-	fr. 0.-	fr. 1'000.-
701.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 960'000.-	fr. 0.-	fr. 3'000.-
701.305	Assurance-accidents	fr. 170'000.-	fr. 0.-	fr. 300.-

### Engagement anticipé dès le 1<sup>er</sup> novembre 2008 de deux collaborateurs sur de nouveaux postes à durée déterminée acceptés au budget 2009

Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2008, l'accueil physique des clients sera réduit au minimum et le traitement des appels téléphoniques géré par un centre d'appels professionnalisé. Toutefois, si à terme le temps d'attente au téléphone pourra être réduit et le retard pris dans le traitement des réponses complexes durablement comblé, la division support clientèle ne sera pas en mesure d'absorber le surplus d'appels prévus en 2009 et 2010 du fait d'une conjonction de changements : dégroupage des tarifs de l'électricité, nouvelle présentation des factures d'acompte et de décompte, première facture des clients éligibles, nouveaux tarifs de gaz. Ces modifications impliquent des risques accrus d'erreurs de facturation, d'autant plus qu'ils interviendront parallèlement à la stabilisation des processus SAP et à la formation pointue des collaborateurs.

Le surplus de sollicitations ne pourra être absorbé que si l'on renforce temporairement le support à la clientèle par deux postes de secrétaires (cl. 21-12). Ces collaborateurs seront engagés selon des contrats à durée déterminée de deux ans. La volonté du Service commercial est clairement de réduire les appels en travaillant sur les causes : SILCom s'est fixé un objectif de deux ans pour stabiliser les processus, réduire les erreurs de facturation et améliorer la clarté de l'information aux clients.

Les SIL souhaitent disposer de ces deux postes dès le 01.10.2008 pour que les nouveaux collaborateurs soient pleinement opérationnels au moment d'absorber les premiers pics d'appels attendus dès la troisième semaine de janvier 2009.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
701.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 32'000.-	fr. 0.-	fr. 71'000.-

### Aménagement et équipement du centre d'appels du Service commercial des SIL

Actuellement, du fait de l'organisation et du matériel à disposition, la division support clientèle du Service commercial n'est pas en mesure de faire face efficacement à des questions et réclamations toujours plus nombreuses et pressantes. Pour améliorer le service à la clientèle, il a été décidé d'inciter les clients à téléphoner plutôt qu'à passer aux guichets. Pour ce faire, il s'agit de réduire l'offre d'accueil physique à Chauderon 23 et de professionnaliser le centre d'appels qui s'installera sur tout l'étage du rez-de-chaussée du bâtiment de Chauderon 25 (partiellement vide depuis le déménagement de l'espace clients Citycable à la place de l'Europe). Cet espace devra permettre d'accueillir 22 collaborateurs.

Le mobilier retenu est conçu pour équiper les centres d'appels et permet une utilisation rationnelle de l'espace. Il comprend plusieurs "satellites", soit des ensembles de 3 à 6 bureaux appondus et séparés par des paravents.

Pour permettre un travail plus efficace, les téléphonistes seront équipés de casques sans fil permettant de répondre au client tout en consultant son dossier sur l'ordinateur. L'installation du centre d'appels sous cette nouvelle forme est prévue au 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Le Service commercial ne disposant pas de budget 2008 en propre, le crédit supplémentaire est demandé sur le centre financier auquel était précédemment rattachée l'équipe du centre d'appel, soit le Service de la comptabilité et des finances.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
701.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'200.-	fr. 0.-	<b>fr. 8'000.-</b>

Le budget annuel pour l'entretien des imprimantes et photocopieurs pour l'année 2008 a été déterminé selon le coût des consommations des années antérieures des divers appareils.

Suite au remplacement des imprimantes et des photocopieurs par des appareils multifonctions à fin 2007, le coût des impressions a significativement augmenté. La hausse du prix par impression n'a pas été prévue dans le budget 2008.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
701.318	Autres prestations de tiers	fr. 876'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 45'000.-</b>

La direction des Services industriels a basculé toute la tenue de sa comptabilité de l'ancien programme de comptabilité de la Ville (GEFI) à SAP au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Cette importante mise en place a été orchestrée par un consultant SAP externe et, ainsi, a permis d'intégrer au mieux cette migration.

Les missions confiées au consultant n'étant pas encore entièrement terminées, les Services industriels souhaitent poursuivre leur collaboration avec cette personne et lui confier les missions suivantes :

- accompagnement dans les procédures de bouclage des comptes
- validation des procédures budgétaires
- gestion de la comptabilité des immobilisations
- gestion des extractions SAP.

Le coût de prolongation du mandat du consultant sur une période de 3 mois s'élève à fr. 45'000.-.

## 702 Magesi

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
702.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 45'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 46'000.-</b> a) 26'000.- b) 20'000.-
702.313	Marchandises	fr. 550'000.-	fr. 250'000.-	<b>fr. c) 30'000.-</b>
702.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 56'000.-	fr. 0.-	<b>fr. d) 10'000.-</b>
702.318	Autres prestations de tiers	fr. 800'000.-	fr. 0.-	<b>fr. b) 23'000.-</b>

**a) Transformation du système de détection incendie du hangar à véhicules du Magesi : fr. 26'000.-**

Suite à l'incendie d'un camion qui s'est produit le 14.02.08 aux ateliers et magasin de la Ville (AMV), provoquant des dégâts matériels à d'autres véhicules et à la station de distribution des carburants, le Magesi a procédé à une évaluation de son propre site. Il s'avère que le hangar destiné au parcage de véhicules des SIL présente un point faible. Le système de détection incendie installé lors de la réalisation du bâtiment déclenche une alarme uniquement sous l'effet de la chaleur dégagée par un sinistre. Autrement dit, il ne réagit pas au dégagement de fumées qui peuvent précéder le sinistre d'un véhicule. L'intervention du service du feu en est donc d'autant plus retardée. Si les probabilités d'un sinistre sont faibles, il n'en demeure pas moins que s'il se produit, les dégâts causés par les fumées risquent d'être très conséquents du fait qu'une quarantaine de véhicules sont parqués dans ce hangar en dehors des heures d'exploitation. Privé de véhicules, le Service de l'électricité sera alors fortement perturbé. Il convient aussi de préciser qu'hormis quelques véhicules spéciaux très coûteux (camions nacelle), les véhicules ne sont pas assurés auprès de l'ECA; leur coût de remplacement est à la charge des finances de la Ville.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'équiper ce hangar d'un système de détection sélective des fumées permettant d'accélérer la transmission de l'alarme au service d'intervention des pompiers de Renens auquel est rattaché le Magesi et d'asservir l'ouverture des portes du garage pour permettre un désenfumage. Le coût de ces travaux est devisé à fr. 26'000.-.

**b) Remplacement d'une porte de la halle du Magesi détruite par les CFF : fr. 43'000.-**

Lors de l'acheminement d'un wagon de marchandises, le convoi CFF n'a pas freiné suffisamment tôt et a arraché la porte ouest de la halle du Magesi. Les CFF ont dressé un constat et procédé à l'ouverture d'un dossier. Le Magesi a, de son côté, transmis le dossier au Service juridique de la Ville pour défendre ses intérêts.

Les travaux de remise en état des lieux ont été estimés à fr. 43'000.-. Compte tenu des exigences comptables liées à SAP, cette demande de crédit supplémentaire est destinée à permettre le règlement des factures. Leur remboursement par les CFF se fera dans un deuxième temps et imputera le compte de recettes afférent. Il s'agit donc d'une opération comptable neutre.

<i>Recettes supplémentaires de fr. 43'000.- sous la rubrique 702.434 "Redevances et prestations facturées".</i>
---

**c) L'augmentation du nombre d'expertises, dû au vieillissement du parc véhicules, engendre d'importants coûts de réparation. En outre, quelques travaux particulièrement coûteux ont été effectués sur plusieurs véhicules (pont arrière, embrayages, culasses, travaux de carrosserie et de peinture, etc.).**

Un crédit supplémentaire de fr. 30'000.- est donc nécessaire afin de procéder à d'autres expertises et afin d'acquérir des pièces de rechange pour les véhicules.

**d) Augmentation du nombre de véhicules et par conséquent du nombre de places de parc louées. Une augmentation du prix de celles-ci a aussi eu lieu début 2008 (env. 15 %). Cette hausse n'était pas prévue au budget.**

**74 Gaz et chauffage à distance**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
74.301	Traitements	fr. 10'800'000.-	fr. 0.-	fr. 29'800.-
74.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 650'000.-	fr. 0.-	fr. 1'800.-
74.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'580'000.-	fr. 0.-	fr. 0.-
74.305	Assurance-accidents	fr. 360'000.-	fr. 0.-	fr. 400.-

Ce poste du budget comprend le traitement d'une collaboratrice engagée à 50 % pour le contrôle des branchements. Durant l'exercice 2008, elle a été en congé maternité. Selon l'article IA-RPAC n° 45.01 bis alinéa 4, nous avons procédé au remplacement de cette collaboratrice par une auxiliaire pour une durée de 9 mois, pour assurer la continuité du travail lié au contrôle des branchements. Le traitement de la remplaçante n'avait pas été prévue au budget 2008. Les allocations de maternité de la collaboratrice seront récupérées via la caisse d'allocation familiale.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'300'000.-	fr. 232'000.-	fr. 190'000.-

**Matériel nécessaire au branchement de gaz : fr. 150'000.-**

Ce poste du budget comprend la fourniture de tout le matériel nécessaire à la création des branchements de gaz à l'intention des clients consommateurs ou des entreprises sanitaires.

Ce matériel prélevé au MAGESI est refacturé à ces tiers et les recettes figurent en contrepartie dans le même centre financier n° 74154.

Suite à la grande quantité de branchements de gaz déjà réalisés à ce jour, le budget sous-évalué a été épuisé plus rapidement que prévu.

Pour nous permettre d'assurer les demandes de raccordements pour le restant de l'année 2008, nous demandons un crédit supplémentaire de fr. 150'000.-.

**Fourniture d'automates de régulation : fr. 30'000.-**

Ce poste du budget comprend la fourniture des automates de régulation pour la télégestion des futurs clients privés. Il a été sous-évalué.

En effet, le succès de cette prestation a pour contrepartie l'encaissement de contrats de maintenance. Les recettes financières auront effet sur l'exercice 2009.

C'est pourquoi nous demandons un crédit supplémentaire de fr. 30'000.- sur le budget 2008 pour permettre d'assumer les demandes du 2<sup>ème</sup> trimestre 2008.

**Petit matériel nécessaire aux contrôles des installations intérieures de gaz : fr. 10'000.-**

Ce poste du budget comprend l'achat de tout le petit matériel nécessaire aux contrôles et à l'exploitation des installations intérieures de gaz.

Afin de répondre aux normes SSIGE relatives aux essais de pression des installations gaz, nous nous sommes équipés de matériel permettant de les tester à une pression de 1 bar avec de l'azote, ce qui nécessite l'achat de bouteilles sous pression et de tout l'appareillage ad hoc.

Pour nous permettre d'assumer les contrôles des installations pour le restant de l'année, nous demandons un crédit supplémentaire de fr. 10'000.-.

## 76 Electricité

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.309	Autres charges de personnel	fr. 140'000.-	fr. 0.-	fr. 15'000.-

Le Service de l'électricité est légalement responsable d'assurer la formation continue de ses collaborateurs dans le domaine de la sécurité.

Pour ce faire, l'association du Centre d'essais et de formation (CEF) à Préverenges, dont la ville de Lausanne est partenaire, assure cette formation depuis plusieurs années au moyen de démonstrations en vraie grandeur des dangers liés à l'électricité.

Une partie plus importante que prévu du budget a été utilisée pour la formation de nos collaborateurs ainsi que pour divers séminaires.

Pour assurer le financement des frais de formation du CEF nous sollicitons un crédit supplémentaire de fr. 15'000.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'200'000.-	fr. 353'000.-	fr. 30'000.-

Suite à la hausse du prix du cuivre, décision a été prise d'utiliser dans notre réseau des câbles en aluminium en lieu et place du cuivre.

Les outils employés avec les câbles en alu sont différents de ceux employés avec les câbles en cuivre. Par conséquent, nous avons dû en acquérir de nouveaux.

Par ailleurs, le diamètre des tubes ayant changé, nous avons également dû acheter de nouveaux outils adaptés au nouveau diamètre.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 280'000.-	fr. 22'000.-	fr. 10'000.-

Une partie du montant du crédit supplémentaire de fr. 22'000.-, du 18 avril et adopté le 7 mai 2008, a été utilisé pour payer des prestations effectuées en 2007, soit environ fr. 6'300.-. Ce montant nous fait défaut.

De plus, un montant d'environ fr. 3'700.- nous est encore nécessaire afin de pouvoir terminer l'entretien courant des postes de transformation de quartiers.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'400'000.-	fr. 13'000.-	fr. 220'000.-

**Réseau VD : fr. 200'000.-**Entretien courant et révision d'un insérateur : fr. 60'000.-

- Révision d'un insérateur d'un des trois transformateurs HT/MT de Bellefontaine, suite à un défaut sur le réseau fr. 30'000.-
- Entretien courant des grandes stations fr. 30'000.-

Ces entretiens n'ont pas été prévus lors de l'élaboration du budget 2008. Au préalable, ces montants étaient engagés sur le préavis des extensions ordinaires.

Ligne budgétaire relatives aux avaries : fr. 140'000.-

Lors de l'élaboration du nouveau plan comptable pour SAP, la ligne budgétaire concernant les avaries aurait dû être créée sur le centre de coût 76'463 "Réseau VD" et non pas sur le centre de coût 76'404 "Exploitation".

Jusqu'à ce jour, le montant de fr. 250'000.- prévu au budget 2008 pour les avaries du réseau, sous le centre de coût 76'404, n'a pas été utilisé, les avaries ayant été imputées sous le centre de coût 76'463.

C'est pour régulariser la situation que nous demandons ce crédit supplémentaire sur le centre de coût 76'463.

A fin 2008 et si le nombre d'avarie sur le réseau reste dans la moyenne des années précédentes, le montant de fr. 140'000.- sera disponible sur le centre de coût 76'404.

En finalité et en tenant compte de ce qui précède, le supplément de crédit entre les comptes 76'404.315 et 76'463.315 est de fr. 60'000.- et non de fr. 200'000.-.

**Détournement d'une ligne souterraine MT située dans une zone d'habitations : fr. 20'000.-**

Lors de la construction de la station transformatrice des Marais à la fin des années 80, les câbles MT ont été posés dans un terrain vague à une profondeur de 60 à 70 cm.

Ce terrain est actuellement occupé par une trentaine de villas et la profondeur d'enfouissement réglementaire, prescrite dans l'article 68 de l'Ordonnance sur les lignes électriques pour une ligne sans protection de câble, est de 80 cm.

Afin d'éviter tout risque d'accident pouvant nuire à nos installations et mettre en danger des personnes, il est donc nécessaire de détourner notre ligne souterraine de cette zone habitable.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'615'000.-	fr. 45'500.-	fr. 25'000.-

Suite à un contrôle des poteaux de la ligne MT effectué en 2007 par une entreprise spécialisée, le remplacement d'une dizaine de poteaux sur la ligne Epinassey - La Rasse a été jugé nécessaire pour des questions de sécurité.

Ces travaux ont été prévus au budget 2008, mais une surcharge de travail nous a obligés à faire appel à de la main-d'oeuvre externe.

**77**    **Multimédia**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
77.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 470'000.-	fr. 173'000.-	<b>fr. 20'000.-</b>

Dans le cadre des manifestations liées à l'Euro 2008, le Service multimédia a été sollicité pour la fourniture de signaux de télévision destinés à la diffusion sur l'écran de l'UBS Arena ainsi que sur les télévisions qui animeront les tentes du Village des saveurs, également situé à Bellerive.

Cette prestation implique de réaliser des travaux de mise en place de câbles pour un montant estimé à 20'000 francs.

Il n'y a pas de recette financière, mais une contre-prestation en nature, sous forme de mise à disposition d'espaces publicitaires pour le Service multimédia.

\* \* \*

## B. AUTORISATIONS D'ACHATS

### 2.    SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

#### 2101    Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 75'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 290'000.-</b>

Les gradins mobiles du Service des sports, qui permettent d'offrir 1'250 places assises, ne répondent plus aux normes de sécurité et doivent être remplacés. C'est la raison pour laquelle, dans sa séance du 16 avril 2008, la Municipalité a autorisé le Service des sports à procéder, dans les meilleurs délais, à l'achat de gradins mobiles de 1'200 places.

Or, une analyse approfondie des demandes de mise à disposition de gradins a révélé que la majorité d'entre elles sont formulées pour couvrir des besoins de 100 à 500 places. Seuls le Tournoi de Beach-volley (1'200 places obligatoires selon le contrat) et le Festival de la Cité (600 places) exigent davantage de places assises. C'est pourquoi, afin de n'acquiescer que ce qui est absolument indispensable, il est proposé d'acheter trois tribunes indépendantes de 200 places, ce qui permettra d'assurer le montage de gradins en faveur de plusieurs manifestations en même temps.

Cela étant, afin de répondre à l'exigence des 1'200 places assises pour le Tournoi de Beach-volley, il a été procédé à l'inscription, au projet de budget de fonctionnement pour l'année 2009, d'un montant de fr. 13'000.- pour la location des quelque 600 places manquantes.

Les sommes portées au budget du Service des sports pour l'année en cours ne lui permettant pas de supporter le coût de cet achat, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

**2400 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 470'900.-	fr. 0.-	fr. <b>90'200.-</b>

**Remplacement d'un portique de sécurité : fr. 13'000.-**

Afin d'améliorer la sécurité des visiteurs et des collaborateurs, un groupe de travail a été chargé, en 2007, d'examiner les problématiques opérationnelles du personnel oeuvrant à l'Hôtel de police et dans les postes de quartier. A l'issue d'une analyse approfondie des situations rencontrées, une carence sécuritaire importante a été constatée dans l'existence, à l'entrée des locaux de la Police judiciaire municipale (PJM), d'un portique de sécurité défectueux, dont la réparation apparaît trop onéreuse.

C'est pourquoi, vu l'importance qu'il y a à remédier à cet état de fait, une étude détaillée a été conduite sans délai pour déterminer quel type de portique de sécurité il convenait de mettre en place pour assurer un meilleur contrôle à l'entrée des locaux précités. Les résultats de dite étude ont conduit à retenir un appareil, dont le coût ascende à fr. 13'000.-.

En conséquence, dès lors que le budget de fonctionnement pour l'année en cours ne comprend pas la somme nécessaire pour l'acquisition de l'équipement en cause, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

**Remplacement d'une presse hydraulique : fr. 23'000.-**

En Suisse, dans le cadre des missions spécifiques des groupes d'intervention, quatre moyens sont utilisés pour l'ouverture des portes, à savoir :

- le bélier pour les portes traditionnelles
- la presse hydraulique pour les portes renforcées
- l'explosif pour les portes blindées
- le fusil à pompe pour travailler sur les gonds.

A Lausanne, le Groupe d'intervention de la Police municipale privilégie le bélier et la presse hydraulique, dès lors que l'utilisation du fusil à pompe comporte un risque pour les personnes se trouvant dans les locaux dont il y a lieu d'ouvrir la porte. En ce qui concerne l'explosif, le Groupe d'intervention n'a encore jamais été confronté à une situation dans laquelle ce moyen ait dû être mis en œuvre.

Cela étant, il apparaît aujourd'hui que la presse hydraulique, acquise il y a plus de dix ans, n'offre plus la sécurité nécessaire, dès lors que les diverses tentatives de réparation effectuées à ce jour ne se sont pas révélées satisfaisantes. Or, une dizaine d'interventions par année nécessitent l'utilisation de cet instrument, en lieu et place du bélier, insuffisant pour ouvrir les portes renforcées. C'est pourquoi, le remplacement rapide de ladite presse s'avère nécessaire. A cet effet, l'acquisition, pour fr. 23'000.-, du modèle, doté d'une nouvelle technologie et choisi par la plupart des groupes d'intervention romands, suisses et étrangers paraît être la plus opportune.

Or, le budget de fonctionnement de l'année en cours ne permettant pas de couvrir cette dépense imprévue, l'octroi d'un crédit supplémentaire du montant précité s'avère indispensable.

**Remplacement d'un fourgon : fr. 54'200.-**

Attribué à Police-secours, le fourgon Peugeot Boxer, immatriculé VD 17'000, mis en circulation le 5 juillet 1995, a été mis hors service le 1er mai 2008, alors que son compteur affichait 153'500 km. En effet, le moteur de ce véhicule a grippé et, de ce fait, s'est trouvé hors d'usage. Le changement du moteur coûterait

---

fr. 6'000.-, sans la main-d'œuvre, dépense que l'on ne saurait raisonnablement consentir pour un véhicule âgé de 13 ans, qu'il était d'ailleurs prévu, vu son état, de remplacer en 2009.

Vu ce qui précède et afin que Police-secours puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient d'acquérir, à bref délai, un nouveau véhicule. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'un fourgon de remplacement, qui devra être doté des équipements adéquats pour assurer les courses urgentes.

## 250 Service de protection et sauvetage

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'035'300.-	fr. 0.-	fr. 56'000.-

La division de secours et incendie du Service de protection et sauvetage (SPSL) a prévu de procéder, en 2009, au remplacement d'un véhicule léger, de marque Jeep CJ-8, immatriculé VD 7207 et totalisant, à ce jour, 104'915 kilomètres (pondérés). En effet, âgé de 24 ans, ce véhicule, destiné à tracter un semoir, permettant d'épandre le granulé absorbant lors d'interventions pour fuites d'hydrocarbures sur la chaussée, ne répond plus aux normes de sécurité requises pour des missions d'urgence. De plus, son moteur, d'ancienne génération, consomme plus de 20 litres aux 100 kilomètres.

Or, ce véhicule vient de subir une avarie importante, lors d'une intervention. La transmission arrière s'est rompue et les freins sont hors d'usage. Le coût du seul remplacement de l'essieu arrière complet se monte à fr. 10'500.-, sans compter la main-d'œuvre. D'autre part, aucune garantie ne peut être donnée sur cette réparation.

C'est pourquoi, vu la nécessité, pour permettre au SPSL de continuer à accomplir ses missions, de remplacer ce véhicule le plus rapidement possible, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 56'000.- s'avère indispensable.

## 4. TRAVAUX

### 4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 938'000.-	fr. 437'000.-	fr. 90'000.-

#### Division Entretien

Avec la mise en service du m2 et du "Réseau 08", notre service se voit attribuer de nouvelles missions et des surfaces supplémentaires à entretenir dont, par exemple, le nettoyage du mobilier urbain aux abords des stations et le nettoyage de nouveaux abribus. En outre, expérience faite par ailleurs, il est fort probable que ces nouveaux aménagements fassent l'objet d'incivilités sous la forme de tags, de graffitis, d'affichage sauvage, etc..

Pour faire face à ces tâches supplémentaires, et en accord avec la Municipalité qui a récemment accepté de renforcer l'équipe "tags" par l'adjonction d'une équipe "nettoyage", nous devons équiper une de nos camionnettes avec toute la machinerie nécessaire pour cette nouvelle équipe.

Aucun montant n'ayant été provisionné pour ces équipements lors de l'établissement des autorisations d'achats 2008, nous sollicitons un crédit supplémentaire permettant leur financement.

**4700 Eauservice Lausanne**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 175'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 59'000.-</b>

Le laboratoire d'eauservice est équipé d'un analyseur de carbone organique total. Utilisé pour mesurer les matières organiques (COT) dans les eaux, les valeurs obtenues représentent un paramètre-clé pour le traitement de l'eau. Il a des conséquences directes sur les doses de réactifs, sur la teneur en sous-produits de désinfection et sur le rendement des traitements d'affinage.

Cet appareil, acheté en 2001, n'est plus fiable et les réparations sont coûteuses, notamment à cause des pièces de rechange et des interventions par un réparateur (le fournisseur). Les investissements supplémentaires pour réparer cet appareil ne donnent aucune garantie pour le bon fonctionnement futur de ce dernier.

La dégradation du fonctionnement de l'analyseur et le manque de confiance aux résultats nous obligent à le remplacer rapidement.

Le coût de son remplacement est de fr. 58'691.05 (incl. TVA). Ce montant est arrondi à fr. 59'000.- pour la présente demande de crédit supplémentaire.

\* \* \*

**C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF****7. SERVICES INDUSTRIELS****74 Gaz et chauffage à distance**

		Crédit voté	Crédit compl.
7400.501.7278	Construction d'une station de remplissage pour véhicules fonctionnant au gaz naturel carburant (GNC)	fr. 750'000.-	<b>fr. 70'000.-</b>

La construction de la station de remplissage GNC à La Borde, au dépôt des TL a fait l'objet d'un préavis N° 2005/61 daté du 8 septembre 2005. Le budget d'une somme totale de fr. 750'000.- était décomposé comme suit :

- fr. 150'000.- de subvention octroyé par Gaznat
- fr. 600'000.- sur le fond Agenda 21.

Le chantier a débuté en janvier 2006 et à ce jour, il n'est pas encore totalement terminé. Après deux ans et demi de travaux, la configuration initiale du projet et les options retenues ont considérablement évolué, entraînant des surcoûts et le retard du chantier.

La mise en service de l'installation de remplissage spécifique aux TL (nourrices dans la halle) doit être opérationnelle pour le mois de septembre 2008 pour la mise en vigueur de l'horaire 08.

Afin de pouvoir achever les travaux et faire face aux coûts à charge de la Ville de Lausanne, nous vous demandons un crédit complémentaire de fr. 70'000.- HT.

Nous précisons que cette dépense complémentaire sera largement compensée par une participation des TL de fr. 150'000.- pour les travaux d'appareillage dans la halle, participation non prise en compte dans le budget de

départ ayant servi à l'élaboration du préavis. Le montant de cette participation viendra en diminution du fond attribué par Agenda 21.

## 76 Electricité

		Crédit voté	Crédit compl.
7640.501.7284	Financement et maintenance de sous-stations électriques du futur métro m2, propriété de Métro Lausanne-Ouchy SA (MLO) – Reprise de la maintenance des sous-stations électriques des transports publics de la région lausannoise SA (TL) et du Tramway du Sud-Ouest Lausannois SA (TSOL) par la commune de Lausanne	fr. 11'150'000.-	<b>fr. 99'800.-</b>

Par l'acceptation du préavis N° 2006/25 du 1<sup>er</sup> juin 2006, la Municipalité a obtenu un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 11.15 millions de francs pour financer la réalisation des sous-stations électriques du m2.

Le décompte définitif nous a aujourd'hui été transmis par les TL, il se monte à fr. 11'249'791.- et représente donc un dépassement du montant budgété de fr. 99'791.-.

Ce montant se justifie comme suit :

– Renchérissement réel	fr. 914'431.-
– Extensions et modifications techniques	fr. 230'766.-
– Travaux supplémentaires en régie	fr. 65'909.-
– Divers	fr. 7'685.-
– Suppression de poste de commande de Pierre-de-Plan	- fr. 152'000.-
Sous-total	fr. 1'066'791.-

Selon préavis N° 2006/25

– Renchérissement 2005-2007 budgété	fr. 337'000.-
– Divers et imprévus budgétés	fr. 630'000.-
Sous-total	fr. 967'000.-

Crédit complémentaire demandé (différence des deux montants) **fr. 99'791.-**

Le dépassement du budget est dû aux frais de renchérissement plus importants que ceux budgétés. Les économies réalisées sur d'autres postes et le bon suivi du projet permettent toutefois de contenir le dépassement du crédit à moins de 0.9 %.

## 77 Multimédia

		Crédit voté	Crédit compl.
7700.501.7289	Extensions ordinaires 2007	fr. 1'900'000.-	<b>fr. 96'000.-</b>

Plusieurs extensions du téléseu ont été réalisées dans le courant de l'année 2007 afin de raccorder des quartiers nouvellement construits, ce qui a conduit à des investissements plus importants que prévu.

D'autre part, dans la perspective de l'extension du réseau optique du téléseu, le Service multimédia a participé à de nombreux chantiers communs à divers services de la Ville, ceci afin de poser des tubes en attente, ce qui devrait éviter de rouvrir des rues et limiter les coûts.

Nous demandons donc l'octroi d'un crédit complémentaire de fr. 96'000.-, afin de financer les travaux d'extension réalisés en 2007.

\* \* \*

## CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2008/54 de la Municipalité, du 12 novembre 2008;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;  
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2008, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	<i>Dont en recettes</i> fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>9'388'200.-</u>	<u>3'999'500.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 37 du préavis)</i>	<u>585'200.-</u>	<u>0.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 40 du préavis)</i>	<u>265'800.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

**Incidence sur le budget de 2008**

Déficit prévu au budget de 2008		9'158'900.-
Nouveaux crédits votés	23'826'900.-	
Moins recettes	- 10'679'700.-	13'147'200.-
Nouveaux crédits demandés		0.-
Présent crédit	9'388'200.-	
Moins recettes	- 3'999'500.-	5'388'700.-
Déficit total présumé		<u>27'694'800.-</u>